

N° SIRET : 20006759300018
 Etablissement : MARCHE ET COMBRAILLE
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2024
Page n° 1

Département : CREUSE
 Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
 Date d'Édition : 03/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 24/03/2025 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice 62
 Nombre de membres présents 40
 Nombre de suffrages exprimés 47
 VOTES : Contre =0 Pour =47 Abstentions =0
 Date de convocation : 18/03/2025

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Valérie SIMONET
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Valérie SIMONET, La Présidente, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		459 918,35		588 742,55		1 048 660,90
Opérations de l'exercice	7 036 888,32	6 506 249,52	927 950,78	742 270,23	7 964 839,10	7 248 519,75
TOTAUX	7 036 888,32	6 966 167,87	927 950,78	1 331 012,78	7 964 839,10	8 297 180,65
Résultats de clôture	70 720,45			403 062,00		332 341,55
Restes à réaliser			166 750,62	356 057,19	166 750,62	356 057,19
TOTAUX CUMULES	7 036 888,32	6 966 167,87	1 094 701,40	1 687 069,97	8 131 589,72	8 653 237,84
RESULTATS DEFINITIFS	70 720,45			592 368,57		521 648,12

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
 aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS suppléante JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCCONNET, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, DUBSAY, FAUCHER.
 Pouvoirs : VERDIER à GALINDO, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, COTENTIN à MAZET, PAYARD J à SIMON, VENTENAT à DESGRANGES, GUYONNET à BREUIL.
 Excusés : SIMONET V, DESCLOUX, BOUCHET, SCHMIDT, WELZER.
 Absents : BIGOURET, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, LARGE, GLOMOT.

Cachet :

Pour expédition conforme,

La Présidente



Accusé de réception en préfecture
 073-200067593-20250324-2025-036-BF
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025